

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Communication du rapport relatif à l'exercice 2014 de la SEMA Sceaux**

Séance du 30 septembre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le trente septembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,  
M. Thibault Hennion par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

Mme Claire Vigneron,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 30 septembre 2015**

**OBJET : Communication du rapport relatif à l'exercice 2014 de la SEMA Sceaux**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales,

Vu les comptes de la SEMA Sceaux arrêtés au 31 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMA Sceaux pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2014.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire